

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
	Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Auréli GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

Le 22 FEV. 2018

SOUS - PREFECTURE

RAPPORT N° 06-180215-DEVRON Ste MARIE

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE EURALIS, AVENUE DE LA GARE A OLORON

M. LACRAMPE expose :

Ces derniers mois, le Groupe EURALIS nous a contactés pour nous informer de la vente d'un bâtiment leur appartenant situé 6 Avenue de la Gare à Oloron.

Aussi, il est apparu intéressant d'étudier l'opportunité d'acquisition de ces locaux représentant une superficie de 415 m<sup>2</sup> qui permettraient de répondre notamment à notre volonté de créer un guichet unique pour le développement économique.

En effet, ce bâtiment, en bon état d'entretien, dit « Centre Economique d'activités » héberge, moyennant une location, les organismes consulaires (Chambres d'Agriculture, de Commerce, des Métiers) ainsi que des associations diverses (ADER - Accompagnement Développement Entreprise Ruralité - Vitrites du Haut Béarn, Garburade, ADASEA - Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles -....) et dispose de locaux à usage de bureau immédiatement disponibles.

Outre la cohérence, en termes d'échanges d'informations, d'une unité de lieu entre notre service de Développement Économique, les structures, consulaires notamment, qui y sont installées, cette acquisition permettrait en outre de dégager de l'espace supplémentaire au siège pour y ramener nos Directions Pôles Social et Actions Culturelles actuellement installées à la villa Bourdeu au-dessus de l'Office de Tourisme, moyennant le paiement d'un loyer à la ville d'Oloron Sainte Marie.

Sans compter que nous pourrions également envisager d'y positionner le Club des Entrepreneurs, créé en partenariat avec la Nouvelle Région-Aquitaine et la Communauté de Communes dans le cadre de l'axe 1 du programme CADET, voire même le Bureau du Conseil de Développement rendu obligatoire par la loi NOTRe du 07 août 2015.

Après estimation des domaines (192 000 €), et négociation avec le Groupe Euralis pour prendre en compte certains travaux à y réaliser, le prix de vente du bâtiment et des parkings y afférents (cadastrés section AI n° 273 pour 815 m<sup>2</sup>) serait de 170 K€, auxquels il convient de rajouter les frais d'actes et de géomètre.

En effet, au terme d'une étude rendue par le Cabinet d'Architecture Vincent FABRE, il s'avère nécessaire de réaliser certains travaux de mise aux normes incendie pour un montant de 28 500 € HT et d'accessibilité handicapée pour 14 500 € HT, soit un total de 43 000 € HT.

D'où un coût total de l'opération de l'ordre de 220 K€ HT.

Il est précisé que les recettes actuellement générées par la location des locaux aux différents utilisateurs mentionnés ci-dessus (13 920 € par an) et la suppression des frais de location de la villa Bourdeu (4 560 € par an) compenseraient d'autant le coût global de remboursement d'un éventuel emprunt.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 59 voix pour et 7 abstentions (B. UTHURRY, JE. GAILLAT, J. GASTOU, J. CASABONNE, R. BAREILLE, S. HIRSCHINGER, C. LAPRUN)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'acquisition de l'immeuble situé 6 Avenue de la Gare appartenant à la société EURALIS et signer l'acte correspondant
- **DECIDE D'ENGAGER** les travaux de mise aux normes Incendie et Accessibilité Handicapés, après consultation
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22-02-18



Le Président

Daniel LACRAMPE

